

École : CESI École d'ingénieurs
Nom d'usage : CESI École d'ingénieurs
Académie : Versailles
Site de l'école : Paris-Nanterre, Rouen, Nancy, Toulouse

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
École : CESI École d'ingénieurs
Spécialité : Maquette numérique pour le BTP
Site de la formation : Nanterre
Voie : Formation initiale sous statut d'apprenti
Partenariat : ENSAPLV (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette)

Rapport établi par Didier ERASME (rapporteur principal et membre de la CTI), Fernando LEAL CALDERON (membre de la CTI) et Jean-Marc THERET (expert de la CTI) présenté en séance plénière de la CTI le 18 novembre 2020.

Analyse synthétique globale

Points forts :

- Structure d'école d'ingénieur associative solide ;
- Gouvernance structurée et démarche qualité opérationnelle ;
- Politique de ressources humaines volontariste et structurée au niveau de l'établissement CESI école d'ingénieurs ;
- Membre de la COMUE HESAM, lauréat dans le cadre du PAI d'un projet de développer des offres de formations ;
- Grande expérience de la formation par apprentissage ;
- Grande expertise et expérience des pédagogies alternatives en particulier la pédagogie active par problèmes et projets ;
- Choix de l'apprentissage comme voie de formation pour ce Bachelor permettant une diversité sociale dans le recrutement ;
- Bachelor défini sur un domaine d'activité en tension dont le développement répondant à une demande du secteur du BTP ;
- Recherche intégrée dans le laboratoire LINEACT, niveau d'équipement et de moyens numériques satisfaisant sur le site de CESI-Nanterre et de l'ENSAPLV ;
- Syllabus complet incluant des unités d'introduction à la recherche et de sensibilisation à l'innovation et l'entreprenariat ;
- Formation auto-suffisante destinée en premier lieu à une intégration professionnelle immédiate mais dont le support scientifique n'interdit pas une poursuite d'étude.

Points d'attention :

- Expérience internationale proposée limitée au minimum demandé.

Risques :

- Concurrence dans le recrutement entre le cycle préparatoire des formations ingénieur et le Bachelor, potentielle source de confusion pour les étudiants ;
- Marché du travail post-Covid potentiellement incertain.

Opportunités :

- Très fort dynamisme du secteur d'activité visé ;
- Digitalisation du secteur du BTP ;
- Activité renforcée du domaine du bâtiment dans le cadre de la rénovation énergétique.

La commission a formulé un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Promouvoir les programmes afin de recruter un nombre d'apprentis suffisant dès la première année pour permettre une formation interactive ;
- Bien démarquer le recrutement Bachelor et le recrutement en cycle préparatoire par un affichage clair des objectifs de chaque formation en particulier du caractère professionnalisant des Bachelor ;
- Capitaliser sur les partenariats industriels existants et renforcer les partenariats académiques.
- Mettre en place les modalités d'interaction entre les deux établissements d'enseignement en veillant à établir un fonctionnement en interactivité ;
- Veiller à la bonne intégration des apprentis Bachelor à la vie étudiante de l'établissement.

Délibéré en séance plénière du 18 novembre 2020.

Paris, le 7 janvier 2021



La Présidente
Elisabeth CRÉPON